

DÉPARTEMENT :

CERTIFICAT DE DÉCÈS

conforme à l'arrêté du 24 décembre 1996

À REMPLIR PAR LE MÉDECIN

COMMUNE :

Appianan

Code postal

96116

NOM :

LESADA

Prénoms :

LIONEL

Date de naissance :

22.05.2000

Sexe :

M

Domicile :

3 Av de la Haie d'Alam-py

Le docteur en médecine soussigné, certifie que la mort de la personne désignée ci-contre, survenue le 22/05/2007 à 15 heures(s) 00 est réelle et constante (voir 1 au verso).

Obstacule médico-légal (voir 2 au verso)

☒ OUI ☐ NON

Obligation de mise en bière immédiate (voir 3 au verso)

☐ OUI ☐ NON

- dans un cercueil hermétique (voir 4 au verso)

☐ OUI ☐ NON

- dans un cercueil simple (voir 5 au verso)

☐ OUI ☐ NON

Obstacule au don du corps (voir 6 au verso)

☐ OUI ☐ NON

Prélèvement en vue de rechercher la cause du décès (voir 7 au verso)

☐ OUI ☐ NON

Présence de prothèse fonctionnant sur piles (voir 8 au verso)

☐ OUI ☐ NON

Important : bien cocher toutes les lignes par oui ou non

A Appianan

le 22.05.2007

Signature (Nom lisible) et Cachet (obligatoire) du médecin

M. Lesada Lionel

RÉSERVE À LA MAIRIE

N° PROURE du décès

1111

Le numéro d'ordre du décès, sur le registre des actes de l'état civil à inscrire ci-contre doit être copié au verso.

A conserver par les gestionnaires de la chambre funéraire

Perpignan le 30.09.20

Chère Madame,

veuillez trouver ci-joint

les documents demandés.

Cordialement

Elu H